

CENTRE DE FORMATION ETOILE

Siège : 1, rue Jeanne d'Arc, 24100 BERGERAC.
Succursale : 19, Place du 14 Juillet, 24150 LALINDE.

Formation de conducteurs auto et moto.
(Bsr AM, 125 cm³, grosses cylindrées, conversions A2-A)

Tél : 05.53.58.49.07.

Port : 07.86.49.53.13.

Mail : ae.etoile24@free.fr

<http://www.ae-etoile24.com>



« Notre passion, mieux vous faire vivre et transmettre la route ».

MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS CONSULTABLES PAR LE PUBLIC :

- Ressources pédagogiques exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire (Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne).
- Déroulement des épreuves d'examen du permis de conduire.
- Conditions de passage des épreuves d'examen du permis de conduire.

- **Ressources pédagogiques exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire (Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne).**

Accéder à l'usage de la route nécessite une démarche éducative exigeante dont les enjeux en termes de sécurité routière sont de première importance.

Dans le cadre des objectifs de sécurité routière fixés au niveau européen, la France a obtenu une baisse significative de la mortalité routière. Toutefois, compte tenu du nombre encore important de victimes sur les routes, l'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation.

CENTRE DE FORMATION ETOILE, EURL au capital de 5000 euros entièrement libéré.

Siret 50311650100043 / tva intra fr2750311650100043. Agt préfectoral E1302400040.

Siège : 1 rue Jeanne D'arc 24100 bergerac. Membre d'une association agréée, Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque. MODELE DEPOSE ETOILE ©

DIRIGEANT-RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : LAURENT GOMBERT.

Ainsi, de grands enjeux éducatifs portent particulièrement sur :

- l'accidentalité des jeunes de 14 à 25 ans ;
- l'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés ;
- la sécurité des usagers vulnérables ;
- la lutte contre l'usage de substances psychoactives associé à la mobilité ;
- la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées ;
- la mobilité durable et citoyenne ;
- le risque routier professionnel ;
- le vieillissement de la population.

L'évolution des connaissances, des comportements et du contexte sociétal dans le domaine de l'insécurité routière justifie un référentiel de compétences qui constitue le socle commun de tout programme d'éducation et de formation.

Le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne concerne principalement les enseignants qui, de l'âge de la maternelle à la phase de l'après-permis, peuvent participer de près ou de loin à l'éducation de l'utilisateur. Il s'agit donc de pédagogues de l'éducation nationale, de différents milieux associatifs et parascolaires, et des professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

L'objectif général est d'amener tout usager de la route à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Ce référentiel se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un usager responsable doit acquérir. (...)

Ce référentiel s'articule autour de quatre compétences globales :

- assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales ;
- utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité ;
- préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes ;
- prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives. (...)

- ✓ Ce référentiel est consultable en ouvrant le lien suivant :
(merci de copier/coller le lien ci-dessous dans la barre des tâches de votre navigateur).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027506891&categorieLien=id>

➤ **Déroulement des épreuves d'examen du permis de conduire**

Pour le permis B, après avoir procédé au contrôle des documents administratifs de l'examen à effectuer, l'expert présente l'épreuve individuellement à chaque candidat, en lui précisant qu'il devra, pendant les 32 minutes de la durée de d'examen :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes ;
- Réaliser une manœuvre ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un BILAN DE COMPETENCES nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise un inventaire de vos points positifs et de vos points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Il vous faudra obtenir au moins 20 points sans erreur éliminatoire. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

L'expert mène l'épreuve avec le souci constant de placer le candidat dans les meilleures conditions lui permettant, à tout moment, de démontrer ses capacités.

L'expert peut questionner le candidat sur sa perception, son interprétation ou les conditions de réalisation d'une action de conduite en particulier.

L'épreuve est obligatoirement menée à son terme, sauf en cas d'incapacité manifeste et durable du candidat à assurer sa sécurité, celle du véhicule d'examen, de ses passagers et des autres usagers.

S'il le juge nécessaire, l'expert est autorisé à suspendre momentanément l'épreuve pratique.

Les candidats sourds ou malentendants peuvent faire appel au dispositif de communication adapté de leur choix durant l'examen pour leur permettre la bonne compréhension de l'épreuve.

Cette possibilité peut être utilisée pour traduire :

- L'accueil et la présentation de l'épreuve ;
- Les questions et les réponses dans le cadre des vérifications techniques ;
- Les recommandations, questionnements ou conseils formulés par l'expert ;

Si le candidat désire être assisté d'un interprète en langue des signes ou d'un codeur en langage parlé complété, ce dernier s'installera à la place arrière droite du véhicule.

Concernant la conduite effective, l'expert donne les indications de direction par gestes, et peut, s'il le juge nécessaire, faire appel à l'interprète.

Un test de la vue est réalisé à chaque examen, avant le départ en circulation ou à l'occasion d'un arrêt. En sont dispensés les candidats qui ont satisfait à une visite médicale préalable en vue de l'obtention du permis de conduire.

Si le test n'est pas concluant, l'expert signale le résultat de ce test au préfet aux fins de convocation du candidat pour un contrôle médical.

CENTRE DE FORMATION ETOILE, EURL au capital de 5000 euros entièrement libéré.

Siret 50311650100043 / tva intra fr2750311650100043. Agt préfectoral E1302400040.

Siège : 1 rue Jeanne D'arc 24100 bergerac. Membre d'une association agréée, Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque. MODELE DEPOSE ETOILE ©

DIRIGEANT-RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : LAURENT GOMBERT.

Pour les permis A2 ou A1 (moto), après avoir procédé au contrôle des documents administratifs de l'examen à effectuer, 2 types d'épreuves se présentent :

- 1) L'épreuve hors circulation.
- 2) L'épreuve en circulation.

L'épreuve hors circulation (durée environs 17.30 minutes) :

L'expert vous demandera de tirer au sort une fiche pour chacune des épreuves.

Vous allez devoir effectuer :

- une poussette de la moto sans l'aide du moteur et une vérification de la moto.
- un exercice à allure lente et ultra-lente dont une partie avec passager.
- deux exercices à allure plus élevée comprenant un freinage et un évitement.

Si l'allure est mesurée, c'est uniquement dans le but de contrôler que vous êtes à une allure suffisante dans le slalom (environs 40 km/h) pour mettre en œuvre le braquage inverse, et non pour vous inciter à aller vite.

-une interrogation orale sur les fiches de sécurité.

Vous obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant au moins un A sur les 5 épreuves sans avoir obtenu une seule note éliminatoire, c'est-à-dire un C.

L'objectif de l'épreuve hors circulation est d'évaluer le niveau de connaissances, des compétences techniques que vous avez atteint pour pouvoir circuler en toute sécurité.

Elle constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'épreuve en circulation (durée environs 35 minutes):

L'épreuve pratique s'inscrit après la fin de votre formation initiale, c'est-à-dire de la compétence 4 du REMC. Un représentant de votre établissement de conduite et de la sécurité routière s'installera au volant du véhicule qui vous suivra. Seules les consignes de l'inspecteur (expert) devront être suivies, elles vous seront données par radioguidage.

L'épreuve se déroulera en et hors agglomération.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages.
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération.
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- dépasser et croiser des véhicules.
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un BILAN DES COMPETENCES nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise un inventaire de vos points positifs et de vos points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Il vous faudra obtenir au moins 17 points sans erreur éliminatoire.

CENTRE DE FORMATION ETOILE, EURL au capital de 5000 euros entièrement libéré.

Siret 50311650100043 / tva intra fr2750311650100043. Agt préfectoral E1302400040.

Siège : 1 rue Jeanne D'arc 24100 bergerac. Membre d'une association agréée, Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque. MODELE DEPOSE ETOILE ©

DIRIGEANT-RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : LAURENT GOMBERT.

L'erreur éliminatoire est caractérisée par une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des autres usagers et par l'une des infractions suivantes :

- circulation à gauche sur une chaussée à double sens.
- franchissement d'une ligne continue.
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou les voies réservées.
- non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.
- circulation en sens interdit.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

➤ **Conditions de passage des épreuves d'examen du permis de conduire**

- ✓ Le candidat doit satisfaire aux conditions d'âge requises pour présenter l'examen pratique.
- ✓ Il doit également avoir satisfait à l'obtention de l'épreuve théorique générale du permis de conduire (ETG) si nécessaire.
- ✓ Il a effectué la validation des 4 compétences du Référentiel à une mobilité citoyenne (REMC).
- ✓ Il est en possession d'une pièce d'identité valide (accompagné de son permis de conduire dans le cas d'une demande d'ajout de permis à un permis existant)

Enfin,

**le candidat téléchargera sur internet
son
Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC)
sur le site de la Sécurité Routière.**



Ce document s'articule comme suit (voir page suivante).

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : _____
 L'expert(e) : _____
 Codes spécifiques : _____

Candidat
 Nom : _____
 Prénom(s) : _____
 NEPH : _____
 Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical